

Avis de Vente au plus offrant A.O. N° 22 /2016

La société **Gammarth Immobilière (G.I)**, Société de droit tunisien propriété de l'Etat et mandatée par ce dernier se propose de lancer un appel d'offres de Cession à l'amiable pour le compte de l'Etat tunisien de trois (03) terrains lotis sis à la **Zone Nord-Est des Berges du Lac de Tunis** (en Lots séparés):

Lot	Terrain	Titre Foncier	Lotissement	Vocation	Superf.	CUF	COS	Hau- teur
I	EL YASMINE	140471 Tunis	Lotissement TF 139508 Tunis "les Résidences du Parc" Zone Nord-Est des Berges du Lac de Tunis à côté du siège de la Banque Zitouna et de la zone résidentielle de Jardin de Carthage et de "Tunis Sports City"	Habitat, Bureaux, Commerces	2 070 m ²	5	0,6	44 m R+10
II	Kheireddine 1	144928 Tunis	La zone industrielle Kheireddine - la Goulette, en face du parc d'exposition du Kram.	Industriel	1 292 m ²	1,2	0,5	13,5 R+2
III	Kheireddine 7	144934 Tunis			1 633 m ²			

Les plans de situation sont disponibles sur le site www.gammarth-immobiliere.tn, ou directement chez Gammarth Immobilière.

Les terrains objet de la cession relèvent de la propriété de l'Etat tunisien et ils sont **libres de tous droits ou hypothèques**. Il figure dans le domaine de propriété privée de l'Etat. La propriété a été acquise par l'Etat aux termes des décisions de confiscation et en application du Décret-loi n° 2011-13.

Le terrain objet du lot I est viabilisé et soumis au règlement d'urbanisme du lotissement TF 139508 Tunis- Les Résidences Du Parc.

Les terrains objet des lots II à III sont viabilisés et sont soumis au règlement d'urbanisme du lotissement de la zone IX: zone industrielle de Kheireddine-la Goulette-Tunis.

La vente porte sur les lots dans l'état où ils se trouvent, à constater sur place par le soumissionnaire et ses conseillers sous sa propre responsabilité. Gammarth Immobilière et l'Etat garantissent que la possession soit paisible contre les troubles de droit du fait des tiers - garantie incidente et appel en garantie.

Toute personne physique ou morale désirant prendre part au présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges (C.C), aux heures ouvrables, contre le paiement de la somme non remboursable de cent dinars (100 DT) en espèces ou par chèque au service financier de la société ou à son agence régionale sise en face du carrefour Sahloul-Sousse.

Chaque candidat est admis à participer à un ou plusieurs lots séparément. Les soumissionnaires feront parvenir leurs offres par voie postale, sous pli recommandé, par rapid-poste ou les déposer directement au bureau d'ordre central de Gammarth Immobilière contre décharge. Les offres seront placées sous enveloppe extérieure fermée et scellée avec la mention :

Destinataire : Société Gammarth Immobilière

Adresse : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Immeuble Al Karama Holding Les berges du lac 1053 Tunis - Tunisie

Objet : Participation à l'Appel d'Offres n° 22 /2016

«A Ne Pas Ouvrir par le service du bureau d'ordre»

Cette enveloppe extérieure comportera les pièces administratives et financières de A à F énumérées dans l'art. 8 « contenu des offres » dont le cautionnement de participation selon les conditions figurant au C.C et fixé à **soixante-dix mille dinars (70 000 DT) pour le lot I et à dix mille dinars (10 000 DT) pour chacun des lots II et III.**

La date limite de remise des offres est fixée au **Judi 22 Septembre 2016 à 16H00**, le cachet du bureau d'ordre de G.I faisant foi. **La séance publique d'ouverture** des plis sera tenue le même jour à **16H30** au siège de la société en présence d'un huissier notaire, des soumissionnaires ou leurs représentants (munis d'une pièce d'identité et d'une procuration).

Les soumissionnaires demeurent liés par leurs soumissions pendant **cent vingt (120) jours** à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

Pour plus d'informations veuillez contacter le service commercial de la société ou son agence régionale (*71 962 218, 73 369 037 ou 98 910 000*). **GI**